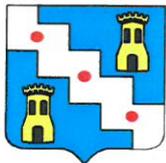


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 8 – Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux octobre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Patrick JOLIVET, Yoan LEVITE, Marielle ENGELDINGER, Louis PASCUAL, Liliane DENIS.

Absents excusés : Catherine DUCROUX pouvoir donné à Frédéric PAULOIS, Emmanuelle SECCIA pouvoir donné à Christian DERBOUL, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Sophie DOURS pouvoir donné à Richard CHERMETTE.

Date de convocation : 17 octobre 2024

**OBJET : Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement collectif et SPANC de la CCPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et L 2224-5,

Considérant qu'il est fait obligation à la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de la CCPA et de le communiquer aux Maires des Communes membres.

Considérant que ce rapport présente le fonctionnement, les missions et les moyens du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et SPANC de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité



Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture